

BLOC-NOTES BLOC-NOTES BLOC-

Dernières parutions

L'ENTREPRISE

Voici une dizaine de tragicomédies, rééditées en format poche, qui lèvent le voile sur les faces cachées de l'aliénation en entreprise.

Du zéro défaut aux stratégies des communicants, ces historiettes sont assez plaisamment troussées par les conteurs professionnels que sont nos écrivains et journalistes. Deux sociologues travaillant sur la condition ouvrière se sont également compromis dans cette entreprise. La galerie des portraits de la précarité ainsi mise en scène est émouvante même si le trait est parfois cruel, car elle nous laisse une impression de déjà-vu...

A savourer de préférence le matin ou le soir durant votre trajet domicile-travail.

L'entreprise
Textes réunis par Arnaud Viviant
La Découverte,
Paris, 2011. 148 p.

DROIT DE L'INFORMATIQUE

Ce petit ouvrage livre une vision précise et assez complète des principaux aspects du droit de l'informatique. Le développement de cette branche du droit suit évidemment l'évolution technique et scientifique de ce domaine en perpétuel bouleversement.

De surcroît, elle est soumise aux pressions des acteurs au lobbying particulièrement puissant et au

détournement des procédures par certains organismes censés appliquer les règles de droit établies. L'exemple le plus frappant est celui des logiciels où l'INPI¹ contourne la législation en vigueur en acceptant des brevets logiciels sous prétexte qu'ils sont souvent intégrés à un dispositif technique brevetable.

Dans les principaux thèmes traités dans cet ouvrage, répétons-le assez complet, on retrouve aussi bien les classiques de la propriété intellectuelle, comme les bases de données, les œuvres multimédias et la topographie² des semi-conducteurs, que le droit des salariés sur les créations informatiques.

Droit de l'informatique
David Forest, Gauthier Kaufman
Gualino, Lextenso éditions,
Paris, 2010.

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le même sens que l'ouvrage précédent, la LDH vient d'éditer un guide destiné aux citoyens désireux de connaître leurs droits en matière de données personnelles et de les faire respecter. Parmi les problèmes abordés :

- ◆ les législations actuelles qui protègent ou qui permettent de faire valoir nos droits

- ◆ des « fiches » sur les outils Internet, les réseaux sociaux, la

1. Institut national de la Propriété industrielle

2. C'est-à-dire leur agencement géométrique 3D pour créer un microprocesseur.

vidéosurveillance, la biométrie, les fichiers de police

- ◆ des conseils pour protéger ses données personnelles
- ◆ des exemples de mobilisation citoyenne sur ces questions

La protection des données personnelles

*Les guides juridiques de la LDH
Édité par la région Île de France
de la LDH*

disponible à l'URL : www.ldh-france.org/-Donnees-personnelles-

DROIT DES DONNÉES PERSONNELLES

Comme le droit de l'informatique, celui des données personnelles reste flou dans l'esprit de nos concitoyens. Et pourtant, il nous concerne tous directement. La loi Hadopi vient, par exemple, d'instituer la « riposte graduée » pour lutter contre le piratage des films ou de la musique. En neuf mois, 18 millions d'infractions ont été constatées et quelques internautes au bout du compte seront passibles d'une amende. Si vous utilisez les réseaux sociaux, peut-être vous interrogez-vous sur ce qui peut être fait des informations que vous diffusez à vos « amis » virtuels. Vous trouvez en ligne des services qui vous intéressent, mais en échange vous devez fournir votre identité, votre adresse voire d'autres renseignements personnels. Hésitez-vous à le faire ?

La loi Informatique et Libertés de 1978, par les principes qu'elle a institués, reste le fondement de notre droit dans ce domaine. Il faut donc saluer la tentative de David Forest de vulgariser cette législation, qui devient de plus en plus étendue et complexe, et de la rendre plus compréhensible. Elle intervient dans toutes les activités commerciales utilisant Internet, la

publicité, le commerce électronique. Elle régit déjà la gestion des données de santé entre la Sécurité sociale, l'hôpital, votre médecin et est expérimentée, avant de le rendre obligatoire, l'utilisation d'un DMP (Dossier médical personnel), sorte de dossier électronique regroupant toutes les données médicales d'un patient, accessible à tout instant et en tout lieu par les réseaux informatiques au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Mais si le fondement de la législation reste la loi de 1978, il n'en reste pas moins que celle-ci était plus contraignante et donnait plus de pouvoirs à la Cnil pour effectuer des contrôles *a priori* sur l'écriture des projets de lois dans ce domaine.

Elle a été profondément remaniée en 2004, en application de la directive européenne de 1995, mettant en place une régulation plus « libérale » *a posteriori*. Et si on peut faire un reproche à l'ouvrage de David Forest, c'est de ne pas insister suffisamment sur l'évolution politique introduite par la directive européenne dans le sens de la libéralisation des échanges d'informations à des fins commerciales et du choix fait, en 2004, de réduire les pouvoirs de la Cnil, facilitant ainsi l'introduction des mesures sécuritaires visant le contrôle des réseaux sur le plan commercial et politique aux dépens des libertés fondamentales. Et de ne pas avoir retracé, même succinctement les débats qui ont traversé la société depuis 1978 sur cette question.

Il reste que cet ouvrage sera utile à tous ceux qui veulent faire le point sur l'état de la législation aujourd'hui.

Droit des données personnelles

David Forest

*Gualino, Lextenso éditions,
Paris, 2011.*